

PROTOCOLE DE DÉCONFINEMENT
COLLEGE SALVADOR ALLENDE (REZE)
Version du 14/05/2020

**PROTOCOLE VALIDÉ PAR LE CHSCT LES 5 ET 13 MAI, MIS A JOUR LE 14 MAI, PRÉSENTÉ
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI**

Enquête des souhaits de présence des élèves effectuée auprès des responsables légaux (au 14/05/2020) :

| 6 ^e B | 6 ^e C | 6 ^e D | 6 ^e E | 5 ^e A | 5 ^e C | 5 ^e D | 5 ^e E | 5 ^e F | ULIS | 6 ^e A | 5 ^e B | Total |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------|------------------|------------------|-------|
| 12 | 9 | 10 | 11 | 11 | 16 | 10 | 9 | 6 | 4 | 4 | 1 | 103 |

Le collège Salvador Allende accueille des élèves de 6ème et 5ème le matin uniquement, à compter du lundi 18 mai 2020 sur quatre demi-journées : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le nombre d'enfants accueillis par groupe classe est de 12 à 15 maximum selon la capacité de chaque salle.

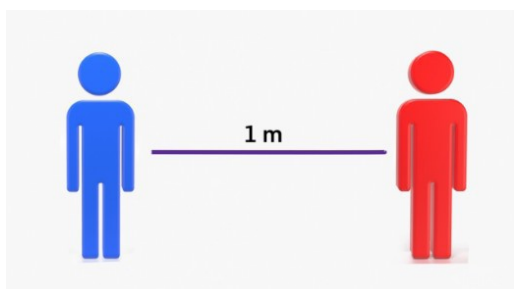
Les groupes constitués engagent les familles sur une assiduité des élèves et ne seront pas, sauf cas exceptionnel, modifiés avant le 2 juin 2020.

Le protocole du collège est issu du protocole national et il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

REGLES INDISPENSABLES

Le maintien de la distanciation physique



Le respect d'une distance d'un mètre entre chaque personne permet d'éviter les contacts directs et la contamination par gouttelettes

Elle doit être respectée dans tous les contextes et dans tous les espaces (arrivée et abords du collège, récréation, préau, couloirs, salles de classe, sanitaires...)

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant

au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le respect des gestes barrière en permanence, partout et par tous



Le port du masque pour tous

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les élèves et les personnels de l'entrée de l'établissement à la sortie pour retour vers le domicile (cours et récréation compris).

La collectivité locale fournit des masques aux agents.

L'État fournit des masques en tissu pour les personnels et les élèves.

- Les personnels doivent veiller à l'entretien quotidien du masque : *laver son masque en tissu **après chaque utilisation en machine à une température de 60° et dans un cycle d'au moins 30 minutes.*** Des visières fabriquées dans le collège seront également à disposition.
- Le collège fournit 2 masques en tissu à chaque élève. Chaque jour le masque est récupéré et désinfecté par le collège. Un deuxième masque est fourni par le collège pour son retour à domicile. L'élève le rapporte le lendemain au collège pour récupérer le premier.

Les masques fournis par les familles devront impérativement être désinfectés quotidiennement selon les règles en vigueur.

Un point de collecte spécifique aux masques usagés sera installé devant l'accueil du collège.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois dans les salles de classe et autres locaux occupés :

- avant le début des cours (par les agents),
- pendant la récréation (par les enseignants),
- en fin de matinée après le dernier cours (par les enseignants).

La circulation dans l'établissement

Les arrivées dans l'établissement et les départs seront échelonnés afin de limiter le regroupement trop important d'élèves, facteur de risque.

- L'entrée des élèves de 6^e se fera de 8h20 à 8h30.
- L'entrée des élèves de 5^e se fera à 8h40 à 8h50.
- L'entrée de la classe ULIS et des groupes SEGPA se fera de 8h50 à 9h00.

Il est très vivement déconseillé que les élèves se présentent avant ces horaires. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de regroupement d'élèves aux abords du collège :

- deux membres de l'équipe temporisent les arrivées au niveau du tramway
- deux membres de l'équipe rappellent les consignes à l'entrée du collège
- nettoyage des mains à l'entrée (gel hydro-alcoolique)
- des « couloirs d'arrivée » devant le collège guident les élèves vers les espaces de classe.

Devant l'entrée du collège, onze couloirs matérialisés au sol visent au maintien de la distanciation physique :

- un couloir SEGPA + ULIS
- un couloir « A B »
- un couloir « C »
- un couloir « D »
- un couloir « E »
- un couloir « F »

La montée en classe est encadrée par les AED avec le renfort d'un agent en haut de l'escalier.

Un message est diffusé via les hauts parleurs demandant de respecter les gestes barrière et la distanciation.

Des supports numériques pédagogiques sont disponibles dans l'espace commun pédagogique afin d'être utilisée par les enseignants.

Un affichage est présent dans chaque salle et couloir avec les consignes et gestes barrière.

Les retours au domicile en fin de matinée sont échelonnés également (même procédure d'accompagnement jusqu'à l'extérieur du collège) :

- Départ des 6^{ème} à 11h50,
- Départ des SEGPA et ULIS à 12h00,

- Départ des élèves de 5^{ème} à 12h10.

Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de regroupement d'élèves aux abords du collège.

Les couloirs

Les interrupteurs des couloirs sont neutralisés.

Un sens de circulation (sens unique) est à respecter de manière impérative (signalétique).

Pour le bâtiment principal, la montée en classe se fait par des escaliers distincts : les 6^e par l'escalier A, les 5^e par l'escalier D et les ULIS par la porte C. Le tout en horaires décalés.

La descente se fait par l'escalier B en horaires décalés.

La salle de classe

Le principe est une salle de classe = un groupe classe. Les élèves gardent toujours la même place par demi-journée.

La salle est aménagée pour respecter la distanciation (distance respectée par rapport au bureau de l'enseignant et entre les tables élèves).

L'enseignant est déjà en classe lorsque les élèves arrivent et distribue le gel hydro alcoolique.

L'entrée dans la salle se fait au fil des arrivées.

La sortie de la classe est dirigée par l'enseignant avec un ordre de sortie respectant la distanciation.

La circulation est interdite en classe pendant le cours, pas d'activité au tableau.

L'enseignant doit faire cours avec les portes de salle ouvertes (éviter de toucher les poignées de portes).

L'utilisation de matériel collectif est interdite, tout comme la circulation de matériels entre élèves.

Nombre de salles : 13 salles de cours.

| Localisation | classe | Numéro de salles | Capacité maximum d'accueil |
|--------------|---------------------------|------------------|----------------------------|
| Aile rose | Allophones | 101 | 5 élèves |
| Aile rose | 6 ^e B | 102 | 15 élèves |
| Aile rose | 6 ^e C | 105 | 15 élèves |
| Aile rose | 6 ^e D | 106 | 15 élèves |
| Aile rose | 6 ^e E | 107 | 15 élèves |
| Aile rose | Salle de repli pour l'EPS | 108 | 15 élèves |
| Aile bleue | 5 ^e A | 111 | 12 élèves |
| Aile bleue | 5 ^e C | 110 | 15 élèves |
| Aile bleue | 5 ^e D | 116 | 12 élèves |
| Aile bleue | 5 ^e E | 112 | 15 élèves |
| Aile bleue | 5 ^e F | 115 | 15 élèves |
| Aile rose | ULIS | 7 | |
| SEGPA | Groupe 6/5 | Salle E | 15 élèves |

Les espaces de récréation

Les récréations sont organisées par niveau en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.

Les bancs et le monument sont neutralisés.

Trois espaces sont définis sur la cour pour répartir les élèves.

En cas d'intempéries les récréations se font dans les classes.

Les toilettes

Pour les toilettes sous le préau à destination des 6^{ème} et 5^{ème} :

- L'accès est limité à trois élèves par bloc sanitaire (avec respect des distanciations sociales).
- Quatre cabines sont ouvertes dans les toilettes filles (neutralisation d'une cabine sur deux). Trois urinoirs et deux cabines sont ouverts pour les garçons.
- Deux AED sont présents devant les deux blocs sanitaires pendant les récréations.

La SEGPA sera indépendante avec l'utilisation de ses propres sanitaires avec le même respect des règles sanitaires.

L'ULIS utilise le sanitaire de l'infirmerie.

Deux agents sont à l'intérieur des 2 blocs sanitaires pour veiller à la désinfection des toilettes élèves durant la récréation. Les lingettes seront fournies pour nettoyer les cuvettes.

Les agents nettoient les toilettes élèves et enseignants le matin, avant les récréations et après les récréations.

Le lavage des mains se fait à l'entrée et à la sortie des toilettes (savon liquide et serviettes papier ou séchage à l'air libre).

Les poubelles sont équipées de sacs et vidées quotidiennement.

Le nettoyage - protocole national

Nettoyage quotidien approfondi en deux étapes

Première étape : le nettoyage

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

Seconde étape : la désinfection :

Utiliser un désinfectant virucide et/ou des lingettes désinfectantes et **conformes à la norme** peuvent être utilisées.

Désinfecter les points de contact manuel.

Les salles sont nettoyées chaque matin avant l'arrivée des élèves. Un nettoyage approfondi des tables,

chaises, équipements et matériels en contact est fait.

Les sanitaires (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs), les points de contacts (poignées de portes et fenêtres, interrupteurs, rampes d'escalier) sont désinfectées plusieurs fois par jour.

Des emplois du temps par demi-journée de 3 heures

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Avec rappel chaque matin lors du premier cours.

Les séquences de cours sont d'1h30 (soit huit séquences par semaine).

Les emplois du temps actuels sont abandonnés. Les emplois du temps sont organisés en fonction des enseignants présents.

Les cours sont axés sur les fondamentaux, sur la posture d'élève (insister sur le respect des gestes barrière, le port et l'utilisation du masque...). Les enseignants reprennent des notions. L'avancée dans les programmes sera très limitée.

Si reprise des cours EPS : l'utilisation des vestiaires et des gymnases est proscrite. Les élèves doivent venir en tenue de sport. Il n'y aura pas de sports de contact, pas de sports collectifs, pas de jeux de ballons.

Il n'y a pas de cours dans des salles spécifiques : Technologie, Sciences physiques, SVT, Éducation musicale, Arts plastiques. Le CDI n'est pas accessible.

La demi-pension est ouverte (repas en salle de restauration, pas en classe). Un panier repas froid uniquement est fourni par le service restauration du collège. La sortie des élèves a lieu automatiquement après le repas.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel

Le retour de l'enfant est un contrat d'engagement pour les familles.

Le retour de l'enfant est conditionné à la fourniture par les parents d'un numéro de téléphone où ils sont joignables dans l'heure faute de quoi l'enfant ne pourra pas être accepté au collège.

Les parents sont essentiels dans l'apprentissage de la distanciation physique et des gestes barrière.

Les parents fournissent à leur enfant

- des mouchoirs en papier, des bouteilles d'eau (utilisation des robinets d'eau et de la fontaine à eau de l'établissement étant interdit),
- des sacs plastiques pour les mouchoirs papier utilisés.

Ils s'assurent que leur enfant dispose de matériel pour travailler : une trousse, un paquet de feuilles (pas les cahiers et classeurs habituels). Les échanges d'objets personnels sont interdits ainsi que l'utilisation du matériel collectif.

Ils s'assurent que leur enfant dispose de son carnet de correspondance (seul l'élève le manipule).

Ils insistent pour que les élèves arrivent à l'heure dans l'établissement et vêtus de leur tenue de sport si l'EPS est maintenue dans les emplois du temps.

Rappel : si les élèves arrivent en transport en commun, ils doivent obligatoirement porter un masque.

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un

Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Si la température est supérieure à 37,8°C, l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Tout élève qui ne respecte pas les règles établies sera exclu du collège après un rappel à l'ordre.

Horaires des classes :

6^{ème} :

Arrivée au collège à partir de 8h20

Début des cours : 8h30

Récréation : 10h-10h20

Fin des cours : 11h50

5^{ème} :

Arrivée au collège à partir de 8h40

Début des cours : 8h50

Récréation : 10h25-10h40

Fin des cours : 12h10

Accueil de parents (avec prise de rendez-vous)

- La communication à distance est privilégiée (téléphone, mail).
- Si nécessaire, l'accueil des familles se fait en extérieur en espace ouvert en faisant respecter la distanciation sociale.

Protocole pour les personnels

- Port d'un masque « grand public » obligatoire.
- Appliquer les gestes barrière et les règles de distanciation sociale.
- Chacun nettoie son poste de travail individuel à l'aide de lingettes désinfectantes (poste de travail, clavier, souris, ...) et aère les espaces.
- Chaque enseignant a son propre matériel (crayons de tableau et chiffons).
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement..
- Rappeler très régulièrement les consignes.

Les personnels s'engagent à ne pas venir au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez eux ou dans leur famille. Ils sont invités à surveiller leur température (elle doit être inférieure à 37,8°C).

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne devront pas travailler en présentiel.

Service médical / Infirmerie

- Mise à disposition des masques, d'une visière ainsi que des gants et un thermomètre sans contact.
- La salle 2 sert à isoler des élèves malades en attendant l'arrivée des parents.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- **En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :**

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.